

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabestany

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU de Cabestany, **du mardi 11 mars 2025 au mardi 25 mars 2025 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.**

Le projet de modification n°2 du PLU de Cabestany aura notamment pour objet:

La modification des pièces règlementaires du PLU (règlement écrit et graphique, orientation d'aménagement et de programmation secteur « Charles Blanc » ...).

Valérie CASTRE, ingénieur territorial, inscrite sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désignée pour conduire la présente enquête publique par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d'enquête du projet de modification n°2 du PLU, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées l'avis conforme de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de dispense d'évaluation environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, **du mardi 11 mars 2025 au mardi 25 mars 2025 inclus :**

- Aux **Services techniques et urbanisme de la Mairie de Cabestany**, situés rue des lilas 66330 Cabestany, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, sauf le mercredi après-midi.
- Au siège de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice:

**Madame Valérie CASTRE, Commissaire enquêtrice**  
**Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**  
**11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur **le registre dématérialisé**, où les observations du public peuvent être formulées et consultées, à l'adresse suivante : [www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr](http://www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr) avec le QR code suivant :



sur **le site internet de la commune** à l'adresse suivante : <https://www.ville-cabestany.fr/>

Le dossier pourra également être consulté **sur rendez-vous en téléphonant au 04 68 08 60 96**, sur un poste informatique situé au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

La commissaire enquêtrice sera présente aux **Services techniques et urbanisme de la Mairie de Cabestany**, situés rue des lilas, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h,**
- **le mardi 25 mars 2025 de 15h à 17h.**

La commissaire enquêtrice sera également présente lors d'une permanence **au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, 11, Boulevard Saint Assisclé 66006 PERPIGNAN :

- **le lundi 17 mars 2025 de 15h à 17h.**

A l'expiration du délai d'enquête, **le mardi 25 mars 2025 à 17h30 à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et à 17h à la mairie de Cabestany** les registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêtrice.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la mairie de Cabestany pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet [www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr](http://www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr)

A l'issue de l'instruction, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, en la personne de son Président en exercice, qui est la personne publique responsable du projet, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU de la commune de Cabestany et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Sophie NICOLAS, Directrice de l'urbanisme à la commune de Cabestany au 04 68 66 36 23 et de Monsieur Matthieu LEROUX, Direction Prospective Planification Aménagement, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 60 96.